Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20261112-D2026_07_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 12 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 05/11/2026

**PRÉSENT(E)S** : Yann YHUEL, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Yolande CHEVAL, Patrick NARAT-VIALA, Danielle PLOUARD, Sandrine MAINGUET, YANN JUHEL, Sylvain HENRY, Yves ORHAN, Margaux SCHMIDLIN, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Yann GRANDVALLET

**EXCUSÉ(E)S :** Céline BLAIMONT

**Membres en exercice :** 15
**Membres présents** : 14
**Votants** : 15
**Procuration : Mme BLAIMONT pour M NARAT-VIALA**

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
Patrick NARAT-VIALA a été nommé secrétaire de séance.
Mme Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique.
Ouverture de la séance : 18h30

## APPROBATION DEVIS SAUR REMPLACEMENT VANNES — D2026-07-05

Le 1er adjoint expose au conseil municipal :

Que dans le cadre de la gestion et l'optimisation du fonctionnement du réseau d'assainissement communal (eaux usées et lagune d'épuration), il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de vannes.

La société SAUR France (service travaux, Rue de la gare, 56680 LANDEVANT), titulaire du contrat référencé 17G56242, a remis un devis en date du 29/09/2026 (Devis N°Q-88179) pour un montant total de **3.457.12 € H.T. soit 4.148.54 € T.T.C. (T.V.A. 691.42 €).**

Ce devis comprend notamment :

- Le terrassement et la main d'œuvre ;
- La fourniture et la pose des pièces de raccordement de vannes pour eaux usées, avec adaptateurs, tubes ;
- Les frais de chantier (mise en service, gestions environnementale etc)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal : section investissement, chapitre21, article 2156

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le devis n°Q-88179 émis par la SAUR pour un montant de 4.148.54 € T.T.C soit 3.457.12 € H.T.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits.
- Autorise M le Maire à signer le devis susvisé ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette décision.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 12/11/2026
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56 Morbihan

Secrétaire de séance
M Patrick NARAT-VIALA
1er ADJOINT

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.*